

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCO****SEANCE DU 07 AVRIL 2025**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16 + 1 **PROCURATION**

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

*Présents* : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, FORNELLI Sandra, ALBALADEJO Joseph, LECTEZ Laurence, GRANDO Daniel., BOLASELL Claire-Marie, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, ROUCOLLE Lilian., SABARDEIL Manon., LIRONCOURT Agnès, COLARD Lionel,

*Absents ayant donné procurations* : Mme Fatiha FEDERICO à M. Christophe MANAS.

*Absent* : LAFITTE Patrick., M. GERBOLES Henri.

*Le quorum est atteint*

*Mme Claire Marie BOLASELL a été désignée secrétaire de séance*

**DEL04202508****OBJET : ATTRIBUTION BOURSE AU PERMIS**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Sandra Fornelli, adjointe au CCAS qui rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2018 rectifiée par délibération du 29 Mai 2018, qui définit les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile.

**Vu** le code général de collectivités territoriales,

**Vu** le dossier déposé par Mme Nouhaila EL HADRI

**Considérant** que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation et à la lutte contre l'insécurité routière,

**Considérant** que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,

**Considérant** que la commission de la bourse au permis a émis un avis favorable au dossier de Mme Nouhaila EL HADRI

Où l'exposé de Mme Sandra Fornelli, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur cette demande après avis favorable de la commission.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTE** l'aide au permis en faveur de Mme Nouhaila EL HADRI
- **RAPPELLE** que le montant de l'aide est de 500 € pour chaque candidat.
- **DIT** que la bénéficiaire est soumise en contrepartie à réaliser une activité d'intérêt collectif d'une durée de 20 heures
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**

**C. MANAS**